

Charte de coopération



ENSEMBLE REINVENTONS NOTRE HABITAT

MAJ : septembre 2023

Préambule

Cette charte de coopération est pour nous un contrat moral entre membres de Canop'îlot pour cheminer ensemble vers un cap et des objectifs communs.

Nous employons le "nous" qui représente le collectif en tant qu'entité (1+1=3).

En reconnaissant ce document, chacun.e s'engage à se mettre au service du "Nous" (compétences, connaissances, savoir-être).

Nous avons choisi de nommer notre collectif "Canop'îlot" en référence au site d'implantation du projet (ZAC canopée) et l'îlot s'y référant mais également pour les jeux de mots se déclinant de ce nom.

C'est quoi pour nous l'habitat participatif ?

"Vivre dans un habitat participatif, c'est mettre les relations humaines au cœur de notre quotidien en partageant un lieu dont l'implantation et la conception architecturale permettent une parfaite accessibilité à tous et favorise la mixité générationnelle et sociale où chacun trouve sa place".

"Une autre façon de concevoir notre vie, entourés de - voisins choisis avec qui tous les possibles s'additionnent. Partage de multiples activités et de rencontres, dans un habitat innovant, sobre, solidaire et agréable à vivre."

C'est :

"Ensemble chacun chez soi"

"C'est changer de façon d'habiter"

"Habiter ensemble pour vivre mieux"

Référence nationale du réseau :

“L’habitat participatif permet à des groupes de citoyens de concevoir, créer et gérer leur habitat collectivement, en combinant espaces privatifs et espaces communs pour mieux répondre à leurs besoins, en cohérence avec leurs moyens et leurs aspirations.”

“Vivre en habitat participatif, c'est choisir d'habiter autrement avec ses voisins en accord avec ses valeurs et ses aspirations, en particulier en matière de vie sociale et d'écologie, dans un esprit de partage et de solidarités.”

“Ce mode de production de l’habitat est ouvert à toutes et à tous, de tout âge, tout niveau de ressources, tout milieu social, toute activité...”

www.habitatparticipatif-france.fr

La raison d'être de Canop'îlot

Notre objectif est de changer de mode d'habiter.

Nous nous engageons pour le développement d'un collectif en accord avec nos valeurs.

Adhérer à Canop'îlot c'est :

Partager des savoir-faire et des savoir-être complémentaires pour construire, animer et ouvrir notre lieu de vie vers l'extérieur.

Intégrer la sobriété et le respect de la nature dans nos choix.

Accueillir tout en respectant chacun dans un lieu plein de vies et d'envies.

Nous souhaitons un collectif fort où chacun trouve et prend sa place à sa mesure et où chacun peut compter sur l'entraide.

Nos valeurs

Nous nous reconnaissions et nous nous engageons sur les principes suivants :

Respect

Je m'attache à reconnaître la différence et j'accepte les autres tels qu'ils sont, sur le plan socio- culturel, dans leurs capacités physiques, intellectuelles et financières.

Je m'engage à en tenir compte lors des échanges, des arbitrages, des moments de vie et de partage.

J'accorde ma priorité au vivant : respect de soi, des autres, du collectif, de la biodiversité, des animaux, du végétal, de la terre.

Solidarité

J'accorde mon aide ponctuelle, si le besoin est exprimé et dans les limites de mes possibilités.

La posture de soutien se distingue de celle d'aidant : mon accompagnement est dans la bienveillance, l'écoute, le réconfort ...

Sobriété Heureuse

Je m'inscris dans la nécessité de

Limiter mon impact environnemental global

Participer aux efforts d'économie (énergie, eau, nourriture, déplacement)

Mutualiser des espaces, et des équipements (appareils ménagers, outils, voitures, gestion des déchets etc....)

Confiance

Je fais confiance au collectif pour trouver des solutions, innover, créer de nouveaux modes de vie adaptés aux enjeux climatiques et sociétaux.

Notre implication

J'ai le droit de ne pas être d'accord.	J'ai le devoir d'exprimer mon opinion et mon ressenti.
J'ai le droit d'exprimer mon opinion.	J'ai le devoir de participer aux réunions de prises de décisions stratégiques et de m'engager au moins dans un groupe de travail.
J'ai le droit de participer à une commission "choisie".	J'ai le devoir de communiquer sur l'évolution d'un groupe de travail.
J'ai le droit de ne pas participer à toutes les réunions, animations.	J'ai le devoir de faire confiance au collectif.
J'ai le droit à l'indisponibilité ponctuelle.	J'ai le devoir de m'informer de l'évolution du projet.
J'ai le droit de prendre ma place.	J'ai le devoir de participer aux réflexions et d'accepter les décisions prises par consentement.
J'ai droit à l'erreur.	
J'ai le droit d'être informé des décisions prises.	

Notre vision commune

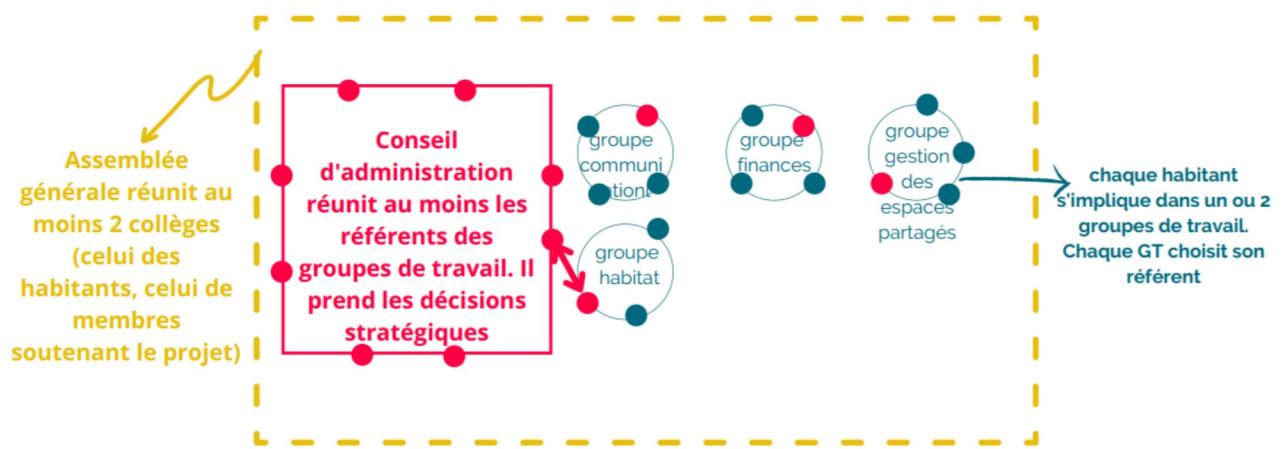
Demain nous souhaitons que notre lieu de vie puisse compter parmi les projets référents de l'Habitat Participatif et l'ouvrir à l'extérieur pour mieux faire mouvement.

Nous souhaitons prendre soin de notre lieu de vie, continuer à entretenir la dynamique collective et renforcer la solidarité au-delà de notre lieu de vie.

Notre fonctionnement interne

Nous choisissons un fonctionnement basé sur la confiance accordée à l'humain, l'implication individuelle et l'engagement dans le collectif. L'organisation de notre groupe repose sur le faire ensemble, le partage des tâches en co-responsabilités. Nous prenons nos décisions au consentement en priorisant l'écoute active, selon le principe d'une personne=1 voix.

Schéma de gouvernance



Notre mode de prise de décision

Une décision est stratégique lorsqu'elle impacte la réussite finale du projet. C'est la façon de penser les choses. Les décisions stratégiques sont prises en réunions plénières.

Une décision opérationnelle est une décision concrète. C'est comment on fait les choses.

Nous prenons nos décisions au consentement par principe. Nous nous reconnaissions dans le processus de gestion par consentement en 9 points*.

Pour nous, il y a néanmoins une hiérarchisation des prises de décisions qui sont liées aux enjeux.

Gestion par consentement (GPC)

Consentir = ne pas être contre

Principe : quelqu'un fait une proposition et l'explique.

Après avoir répondu aux questions, chacun remonte ou non des objections. Celles-ci sont amendées et la proposition s'enrichit jusqu'à ce que plus aucune objection ne soit remontée. La proposition peut être refusée.

Le cheminement est individuel et collectif.

C'est un processus long, difficile et exigeant, car il nécessite de la discipline et un peu de technique pour être fluide.

* Consentement en 9 points :

- 1- Écoute du centre (intelligence collective, convergences/différences/divergences)
- 2- Élaboration de la proposition argumentée
- 3- Présentation de la proposition écrite
- 4- Questions de clarification (à tour de rôle, pour comprendre l'intention ainsi formulée par le proposeur)
- 5- Tour de ressentis (à tour de rôle, non des jugements // CNV)
- 6- Amendements et clarifications
- 7- Tour d'objection(s)
- 8- Intégration et bonification (ou retrait de la proposition)
- 9- Célébration

Nos modes de communication

Nous avons mis en place des outils :

- Un site internet
- Une page Facebook
- Un blog

Des supports de communication externe :

- Une plaquette de présentation
- Des flyers actualisés
- Des cartes de visite

Des moyens de communication interne :

- Gestion documentaire (pCloud)
- Réunions plénières (3 fois par mois)
- Réunions de commissions (4 commissions actuellement)
- Des repas partagés

L'organisation régulière d'évènements :

- Permanences (1 fois par mois)
- Portes Ouvertes
- Ateliers de formation (AMO/AMU « l'Echo Habitants »)

La participation à des évènements :

- Film-débats
- Conférences
- Salons

Focus sur le fonctionnement des réunions

Types de réunions

GROUPES
HABITANTS

AMO

AUTRES
PROFESSIONNELS

Gardien du temps



Autre facilitation (distributeur de la parole, secrétaire)



Animation



Ordre du jour

Compte-rendu déposé dans les 8
jours dans un répertoire en ligne

Relevé de décisions



Autre facilitation (distributeur de la parole...))



Gardien du temps



Autre facilitation (distributeur de la parole, secrétaire)



Animation



Ordre du jour



Compte-rendu

Pour chaque réunion, l'ordre du jour est communiqué plusieurs jours à l'avance et est envoyé par mail.

Ouverture

Collectivement nous déterminons l'heure de démarrage et l'heure de fin de réunion.

Nous commençons par un tour de météo personnelle et rappelons le cadre relationnel.

Répartition des rôles

Nous précisons qui est animateur, facilitateur, gardien du temps, distributeur de parole, secrétaire. Il peut y avoir plusieurs personnes pour le même rôle

Nous utilisons des animimes.



Ordre du jour

Nous listons les points à traiter

Nous donnons un ordre de priorisation

Nous précisons le minutage

Déroulement

Pour chaque point d'ordre du jour, nous commençons par informer, puis nous ouvrons si besoin le débat, nous faisons une synthèse avant de décider ensemble.

Nous formalisons les décisions prises et les actions à réaliser par chacun.e dans un RIDA (Relevé d'Information Décision Action).

Clôture

Nous rappelons les prochaines dates de rdv.

Nous recueillons les ressentis de chacun.e par une météo de clôture.

Transition

Le ou la secrétaire envoie le CR par mail et passe le relais des rôles pour la session suivante.

Inclusion des co-habitants dans le groupe

Avant toute intégration, nous communiquons sur les critères d'éligibilité au projet.

Inclure pour nous correspond à constituer un groupe homogène de gens déjà intégrés.

L'inclusion des membres du groupe répond à notre souhait d'avancer collectivement dans le projet à construire mais aussi de permettre l'équivalence de chacun individuellement dans le groupe, de faire équipe et que chacun prenne ses responsabilités.

Nous faisons le choix de définir un processus* qui prenne le temps de se connaître mutuellement, pas à pas.

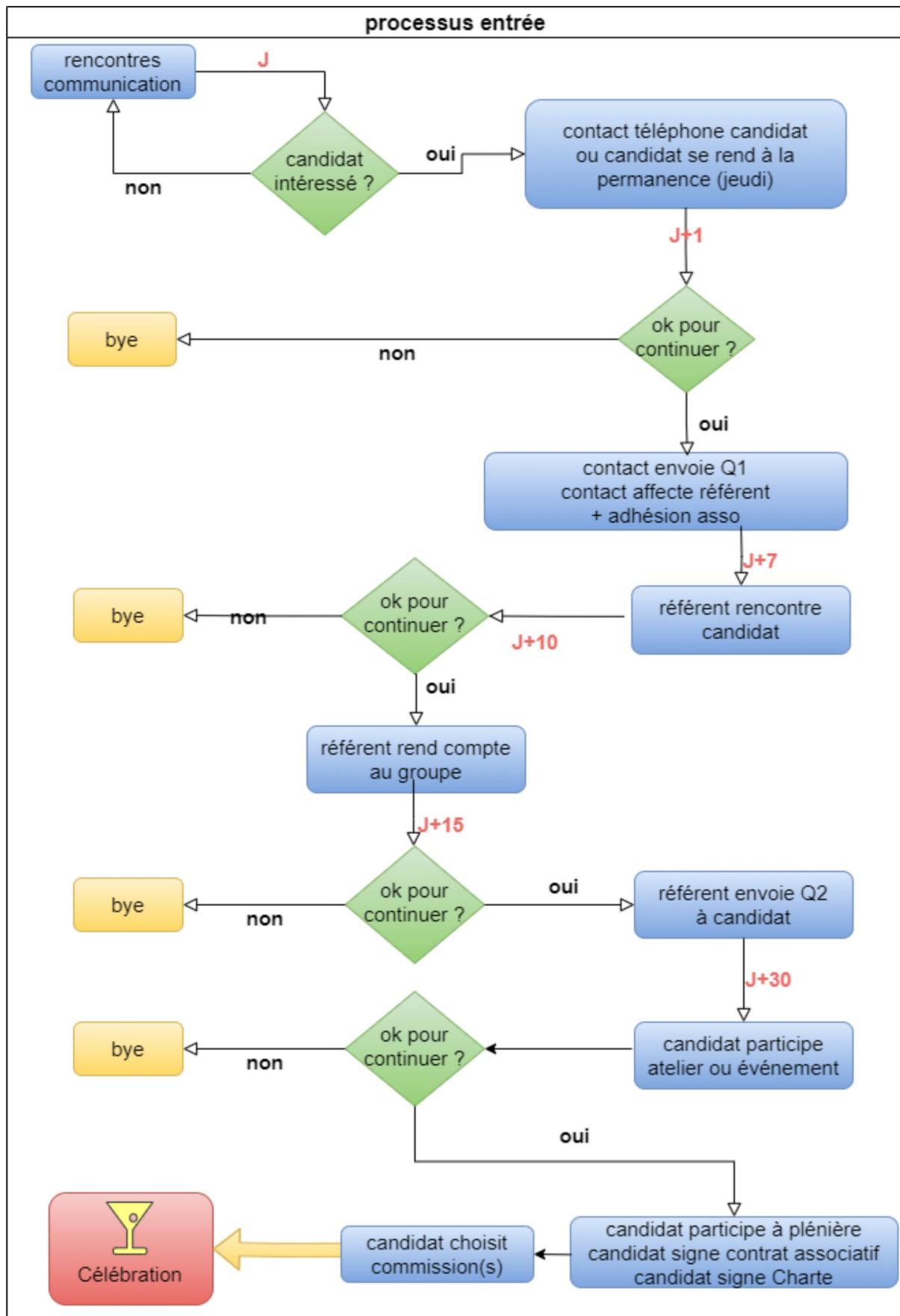
Nous serons vigilants à une bonne appréhension et connaissance de ce que représente pour nous l'habitat participatif.

Notre processus d'entrée

Le processus peut se diviser en 3 périodes :

- Un temps de pré-contact (découverte) avec présentation et échange de questionnaires
- Un temps de rencontres et d'échanges
- Un temps d'officialisation

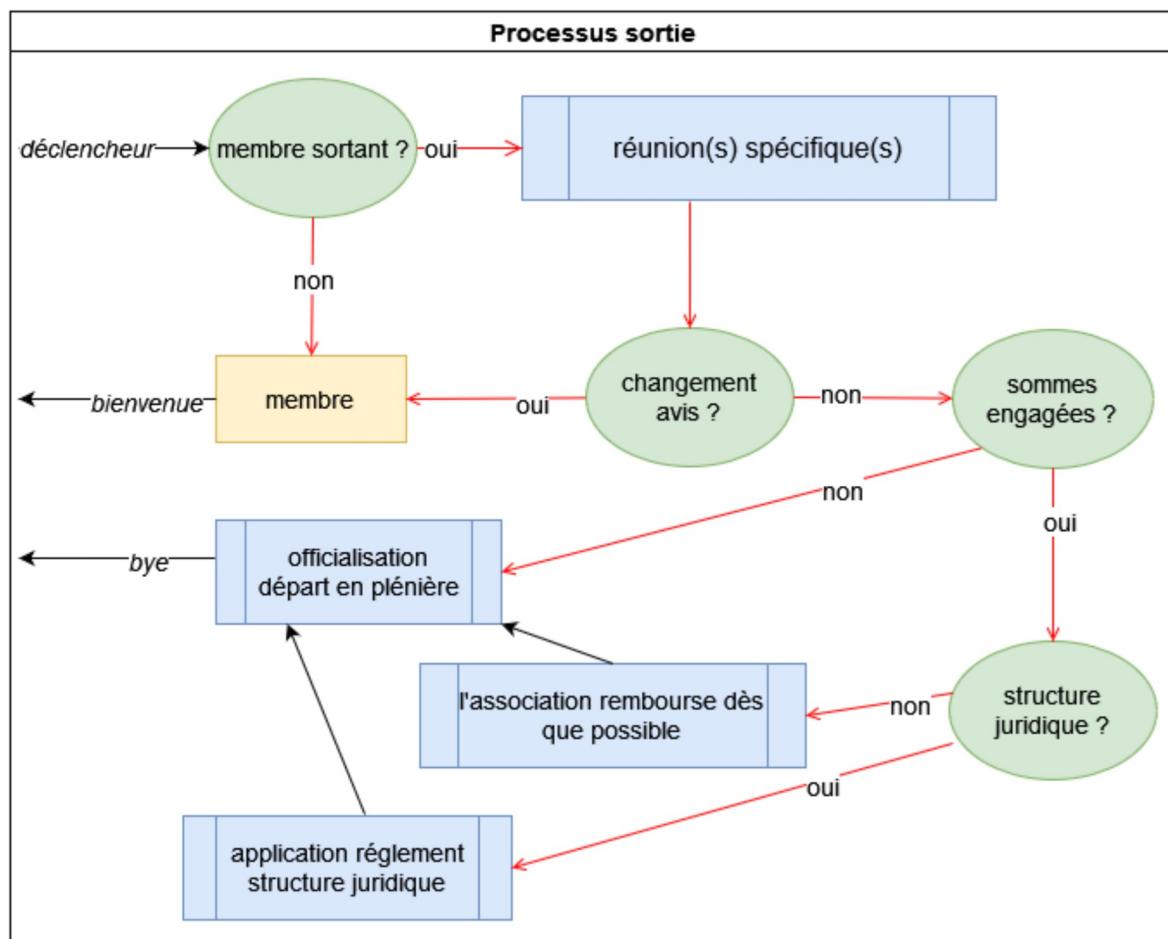
Le schéma ci-après présente le processus d'entrée d'un membre



- Première prise de contact : via boîte mail du groupe ou depuis la fiche projet en ligne sur la cartographie du réseau national (HABITAT PARTICIPATIF FRANCE) ou lors d'un évènement (ex. Journées Portes Ouvertes de l'habitat participatif) ou peut faire suite à une annonce éventuelle du groupe avec des critères prédéfinis.
- Echange téléphonique avec un membre du groupe communication.
- Désignation d'un référent du candidat.
- Envoi par le référent du questionnaire 1 et des documents fondateurs du groupe + lien vers le site web du projet canop'îlot.
- Rencontre du candidat avec le référent
- Présentation du profil du candidat par le référent au groupe
- Invitation à participer à un atelier de groupe ou réunion et envoi du questionnaire 2.
- Le candidat est invité à formuler sa décision de rejoindre le groupe, en parallèle le groupe rend sa décision de l'inclure en atelier plénier, et demande au candidat de signer le contrat d'apport associatif.
- Lors de la plénière suivante, une « cérémonie d'intronisation » est organisée pour célébrer l'entrée du nouveau co-habitant.

Notre processus de sortie du projet

Le schéma ci-dessous présente le processus de sortie d'un membre



Déclencheur : Lors d'une météo de ressenti ou d'une réunion, 1 membre évoque sa sortie du projet ou le groupe estime qu'un membre s'éloigne des valeurs, des droits et obligations à l'égard du groupe, ou un conflit se présente

Réunion(s) spécifique(s) : une ou plusieurs séances de groupe en présence (départ volontaire) ou non (exclusion) du membre concerné est(sont) organisée(s) pour rechercher une solution en faisant référence aux droits et devoirs d'engagement. Puis une décision au consentement est prise de poursuivre ou non le processus.

Départ en plénière : Si le conflit persiste, une réunion plénière est organisée pour exclure le membre et lui signifier ensuite cette décision collégiale par mail

Structure juridique : avant la phase de conception, l'association est la structure juridique du projet. Ensuite, elle passera le relais à une structure immobilière adaptée.

Remboursement des sommes : avant la mise en place de la structure juridique, la somme engagée sera remboursée dès que la situation comptable de l'association le permet. Après la mise en place de la structure juridique, la procédure prévoyant ce cas sera appliquée

Notre principe de communication Interpersonnelle

Pour notre fonctionnement de croisière, les relations se basent sur le respect, l'expression de tous, y compris pendant les conflits

Nous utilisons la Communication Non Violente pour des temps de régulation et des temps d'écoute réguliers,

Nous nous accordons des temps d'expression (authenticité) en écoutant sans jugement les points de vue de chacun (se laisser du temps)

Chacun a droit à l'erreur

Chacun a le droit de changer d'avis

Notre processus de résolution des conflits

Nous entendons par conflit la confrontation de besoins, d'intérêts et de valeurs entre des forces opposées, qui aboutit à un désaccord.

Un conflit peut être ouvert ou implicite.

Un conflit peut être interpersonnel et/ou collectif.

Pour désamorcer les tensions sous-jacentes au conflit, nous priorisons :

- Des temps d'expression et d'écoute réguliers
- Une communication bienveillante (CNV)